



COMMUNIQUE DE PRESSE

AU CHEVET DES FAMILLES ENDEUILLEES PAR LES ACCIDENTS DE CIRCULATION

Suite aux accidents mortels de circulation qui se sont produits ces derniers jours sur la route Digue à Antananarivo et à Mahitsy, SEM le Président de la République de Madagascar HERY RAJAONARIMAMPINANINA, entouré de plusieurs membres du Gouvernement se sont rendus à l'HIRA pour présenter les condoléances auprès des victimes et apporter son soutien aux blessés. A cette occasion a été annoncée la prise en charge par l'Etat malagasy des besoins d'urgence de toutes les familles des victimes et des blessés.

Le message a été relayé par Monsieur le Premier Ministre OLIVIER SOLONDRASANA MAHAFALY qui s'est rendu aussi auprès des familles endeuillées. Dans la continuité de ces missions d'assistance du Gouvernement et afin de présenter les condoléances suivant la tradition malagasy, une équipe du Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) conduite par Madame la Ministre ONITIANA REALY s'est rendue à Ankaïna, à Anjozorobe ainsi qu'à Ambohimananina, aux domiciles des familles respectives touchées par le drame de la route Digue. Idem pour le Monsieur le Ministre de l'Education nationale PAUL RABARY, auprès des familles des enfants à Mahitsy.

La Cellule Communication
Samedi 30 avril 2016.



LISTE DES ELEVES QUI ONT PERI
ACCIDENT MAITSEY 29 AVRIL 2016

- ❖ **RAHARINAIVO Herinalina Andy**
 - Né le 03 Avril 2009 à Ankadifotsy
 - Filz de RAHARINAIVO Herimanitra Andriambolotiana
 - et de ANDRIANTSIAMANTASOA Jouel Lina
 - LOT IV, 13 A Anosivoka Ambohimanarina (Anjozandry)
- ❖ **RAHARINAIVO Mewa Volatiana**
 - Né le 24 Juillet 2008 à Ambohimandroso Ambohimanarina
 - Filz de RAHARINAIVO Herinalina
 - et de RAMAQUAGNA Heriela Simone
 - LOT IVA 24 Ter Ambohimandroso Ambohimanarina
- ❖ **RAKOTOMANANA Iry Ny Avo**
 - Né le 07 Décembre 2008 à Maternité Ioteraina Ambohibao
 - Filz de RAKOTOMANANA Iry Fanoa
 - et de RAKOTOMANANA Hambrinavo
 - LOT IV, 19 B Ambarombe Avatrata Ambohimanarina
- ❖ **RANDRIANTSHEHO Koloha Fihavana**
 - Né le 23 Avril 2008 à Ambatondrazaka
 - Filz de RANDRIANTSHEHO Tovoisa Haritsimba
 - et de RASCAANDRISA Oliva Noeline
 - LOT IV, 15 Ambodivonky Ambohimanarina
- ❖ **RANDRIANTSITOHANA Tendry Donatien**
 - Né le 23 Décembre 2008 à Pavillon Sainte Fleur Ampefiloha
 - Filz de RANDRIANTSITOHANA Lucien
 - et de RATSIMANDSIKA Véronique
 - LOT VII 71 A Ambohitelo Ambohimanarina
- ❖ **VONJINAHANA Rolo Taifa Amhande**
 - Né le 17 Octobre 2007 à Ambatolampy
 - Filz de RAVONJITAHIANA Halgoniaina Jonah Tantehy
 - et de RAMIARANORO Fanjanina Volobomboahangy

MESURES PRISES *****

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE
MEMORANDUM SUR LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE

En raison de la recrudescence des accidents de circulation, il est constaté que les causes principales des accidents sont l'imprudence et l'impudence des chauffeurs, le mauvais état des véhicules, la méconnaissance des réglementations par les usagers de la route.

Précisant les accidents survenus le 29 avril 2016, des dispositions furent prises par le Ministère des Transports et de la Météorologie, le Ministère de la Sécurité Publique et le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie. Il s'agit notamment de :

1. l'interdiction définitive de conduite de véhicule de transport public de voyageurs des chauffeurs fautive ;
2. la demande du retrait définitif des permis de conduire des chauffeurs fautive auprès de la commission de retrait de permis ;
3. la suspension pour trois (03) mois de la délivrance d'autorisations spéciales aux coopératives FFIABE et SCAMRA ;
4. la suspension pendant dix (10) jours de l'exploitation des coopératives FFIABE et SCAMRA. Durant ce délai, les coopératives FFIABE et SCAMRA doivent procéder :
 - ✓ à la formation de leurs chauffeurs et de leurs préposés, sanctionnée par l'obtention d'une carte professionnelle ;
 - ✓ Au changement des permis de conduire de leurs chauffeurs en permis biométrique ;
 - ✓ A la remise aux normes de leurs véhicules après la contrôle technique procédé conjointement par la DSSR, le BIANCO, et l'ATT

En date des réunions de travail relatives les 29 et 30 avril 2016, le Ministère des Transports et de la Météorologie se fixe comme priorité l'amélioration de la sécurité routière afin de préserver la vie des usagers de la route. Les mesures sus-citées seront adoptées au niveau du transport public routier de voyageurs en général.

Les mesures complètes par :

- ✓ La formation obligatoire des responsables de groupes demandeurs d'autorisations spéciales sur les règles de sécurité routière ;
- ✓ Le renforcement du dispositif de contrôle et de sensibilisation ; la réorganisation de la cellule d'intervention routière sera procédé. Elle va focaliser davantage sur la régulation de la circulation routière, l'éducation et la sensibilisation des usagers de la route.

Le Ministère des Transports et de la Météorologie, en collaboration étroite avec le Ministère de la Sécurité Publique et le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie, prendra toute autre disposition utile et l'exécution de l'instruction de Monsieur le Président de la République de Madagascar pour l'application rigoureuse de la Loi en ce qui concerne des usagers de la route.

10 AVR 2016

Andriana RAZA DINER GÉRARD
Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Transports et de la Météorologie

Andriana RAZA DINER GÉRARD
Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie